

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE85

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'emprisonnement d'au moins deux ans »,

les mots :

« d'au moins deux ans d'emprisonnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.